



**LEBENSQUALITÄT**  
**ENSEMBLE**

# Réaménagement de la Rue du Breuil

Document de synthèse sur le tronçon 3<sup>a</sup> des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

# Réaménagement de la Rue du Breuil

(Rue des Cygnes – Place du Breuil)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2026 À 2029

Le tronçon de la rue du Breuil est actuellement divisé en deux par l'imposant giratoire de la place des Pianos. Ce giratoire ne répond plus aux exigences actuelles et doit être remplacé par une solution de carrefour peu encombrant avec comme flux principal de circulation la rue du Breuil. Cela permettra de créer de la place pour des espaces libres et de rencontre, qui contribueront à leur tour à créer une atmosphère de quartier.

## Accentuation de la rue du Breuil en tant qu'unité urbaine

Au sud de la place des Pianos, le tronçon de la rue du Breuil se caractérise par des espaces restreints, un mode de construction fermé et un volume de trafic actuellement élevé. Au nord de la place des Pianos, le trafic diminue et la construction fermée fait place à un modèle irrégulier de parcelles construites et non construites. Ces différentes caractéristiques sont encore renforcées par l'élément de séparation que constitue le giratoire aux dimensions généreuses sur la place des Pianos. Une partie des mesures prévues vise donc à donner à la rue du Breuil une unité urbanistique. Un autre paquet de mesures concerne l'amélioration de l'infrastructure pour les transports publics, la mobilité piétonne et les cyclistes.

## Redimensionnement du carrefour de la place des Pianos et aménagement de l'espace public

Actuellement, la rue du Breuil semble divisée en deux par l'imposant giratoire de la place des Pianos. Cette séparation est encore renforcée par le fait que son côté sud est dominé par un mode de construction fermé avec des rez-de-chaussée orientés vers le domaine public (surtout des magasins et des restaurants), tandis que le côté nord de la rue est bordé de parcelles aussi bien construites que non construites et que la densité d'utilisation est globalement plutôt faible. Afin d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère et de redonner à la rue du Breuil son homogénéité, il est prévu de supprimer le giratoire de la place des Pianos. Pour absorber les flux de trafic, une solution de carrefour est prévue avec un raccordement à angle droit des deux côtés de la rue des Prés à la rue du Breuil. En raison du besoin d'espace nettement plus faible offerte par cette solution (par rapport au giratoire actuel), trois petites surfaces peuvent être gagnées. Il est proposé d'y planter différentes espèces d'arbres et de faire de la place des Pianos le véritable centre du tronçon de la rue du Breuil. Le tronçon est encore valorisé par des trottoirs plus larges et une rangée d'arbres prévue sur le côté nord du tronçon entre le nœud rue des Cygnes/rue du Breuil et la place des Pianos.

## Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

La suppression du giratoire de la place des Pianos et la réalisation d'un carrefour sans feux de circulation permettent de gagner des espaces libres devant les bâtiments d'angle. Ces espaces libres peuvent être plantés ou recouverts d'un revêtement perméable qui permet l'évaporation de l'eau de pluie et qui empêche le développement de la chaleur, très prononcé en été sur les sols imperméables. En combinaison avec la végétation, il en résulte un effet positif sur le microclimat urbain et sur la biodiversité. Des plantations d'arbres sont également prévues à hauteur de la friche en direction de la rue des Cygnes.

## Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

Afin de souligner la redynamisation de la rue du Breuil en tant que centre secondaire, y compris sur le plan de la circulation, il est prévu de rétrécir la chaussée sur ce tronçon et d'y ralentir le trafic. L'introduction d'une vitesse de circulation à 30 km/h favorisera la cohabitation des différents modes de transport et augmentera la sécurité, notamment pour les cyclistes. L'infrastructure pour les piétonnes et les piétons sera également revalorisée. Des trottoirs plus larges offrent plus d'espace et de confort, des arbres replantés apportent de l'ombre et des trottoirs traversants prévues sur l'ensemble du tronçon améliorent à la fois le confort et la sécurité des piétonnes et des piétons.

## Types de routes adaptés aux exigences respectives

La réalisation d'une chaussée étroite avec un régime de vitesse de 30 km/h permet de favoriser la coexistence des différents usagers de la route et d'améliorer leur sécurité. Afin de rendre la bifurcation de la Rue du Breuil vers la Rue des Prés confortable et sûre pour tous les usagers et usagères de la route, une bande polyvalente sera réalisée à la hauteur de ce carrefour. Afin de prioriser les transports publics, un arrêt sur chaussée sans dépassement est prévu en direction du giratoire de la place du Breuil.

## Possibilités de participation

Un processus de participation est prévu pour le tronçon de la rue du Breuil. Cela signifie que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces sont associés au développement et/ou à la mise en œuvre des mesures, en collaboration avec la ville de Bienne.

Dans le cadre du réaménagement de la rue du Breuil, il est prévu que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces puissent participer à l'aménagement de l'espace public libéré devant les quatre bâtiments d'angle suite à la suppression du giratoire. Les surfaces récupérées par la transformation du giratoire en carrefour avec des raccordements à angle droit avec la rue des Prés offriront de la place pour la plantation de différents arbres et d'autres plantes. En outre, il conviendra également de discuter de la perméabilisation des sols et du type de mobilier souhaité.

## Financement

Les mesures d'accompagnement de la circulation sur la branche Est de l'A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation et du projet d'agglomération. Le coût total du tronçon de la Rue du Breuil s'élève à environ 2.5 millions de CHF. Environ 40 % de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

### Objectifs du réaménagement de la Rue du Breuil

- Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère
- Revalorisation de l'image de la rue
- Modération du trafic
- Optimisation de l'arrêt des transports publics

Fiche d'information sur le tronçon : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets)

### Legende

- Trottoir
- Bande cyclable
- Chaussée avec bande polyvalente
- Arbre sur domaine public/privé
- Nouvel arbre
- Délimitation du secteur

Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.



Type de route :  
chaussée étroite

Davantage de sécurité pour les cyclistes grâce à une réduction de vitesse de circulation.

Davantage de sécurité pour la mobilité piétonne grâce aux trottoirs traversants.

Davantage de sécurité pour la mobilité piétonne grâce aux trottoirs traversants.

Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.



Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

## **Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets)  
Vers la brochure de présentation : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes)

## **CONTACT**

Ville de Bienne  
Département des infrastructures  
Rue Centrale 49  
2501 Bienne  
032 326 16 51  
[www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch)